



# AESH, QUEL METIER ?

## Nos missions ?

Les A.E.S.H. sont les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Leur mission est de les soutenir dans leurs apprentissages, leur socialisation, et de contribuer à leur bien-être à l'école. Ils interviennent à tous les niveaux de la scolarité, de la maternelle à l'université. Ils adaptent leurs accompagnements aux besoins à la fois très variés et spécifiques des élèves.



## Dans quelles conditions d'exercices ?

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves. Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. **Donc en-deçà du seuil de pauvreté !**



## Nous revendiquons :

- Un vrai statut de fonctionnaire de catégorie B avec un **salaire à 1,4 fois le SMIC** en début de carrière ;
- Un **temps plein à 24h** côte-à-côte élève et donc la fin des temps partiels imposés ;
- Le droit à la **formation continue** et une **formation initiale** avant la prise de poste ;
- L'**abrogation des PIAL** et de leur politique excessive de mutualisation de l'accompagnement, préjudiciable aux accompagnant·es et aux besoins réels des élèves ;
- Un **recrutement massif** d'AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur de leurs besoins ;

**POUR UN VRAI STATUT, POUR L'ABANDON DES PIAL,**

**RDV 10H00 DEVANT LA DSDEN TARBES**

**TRACTAGE MARCHÉ MARCADIEU**

**03/06**

**10H00**

**TARBES**